

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL  
CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

\* \* \* \*

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 9 juin 2022

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juin 2022

**Membres en exercices : 23**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf juin à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le premier juin 2022 se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Patricia ZEISS, Maire

**Présents :**

Patricia ZEISS (*Maire*)

Dominique BERNARD, Chantal WALTER, Sebastien HUART, Martine BERNARD, Bernard TAILLY, Cécile PALLATIN (maires-adjoints), Dominique COUDRAY, Monique RICSCH, Sylvie CABEZAS, Philippe JAUSET, Christian LAMBERT, Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN, Marie-Claire RUMIN, Nathalie MARTIN, Claude BELLENGER, Florence PERSICO, Christelle FERRE, Thomas DAVENNE, Camil AMRAT

**Représentés par pouvoir :** Pascal DERCHE donner pouvoir à Sébastien HUART

**Absents excusés :** Arnaud GUICHET, Sylvain BERTHIER

**Secrétaire de séance :** Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN

---

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Patricia ZEISS, Maire.  
Il est procédé à l'appel des Conseillers, le quorum est atteint.  
Le compte-rendu de la séance du 31 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1 Rétablissement de la sirène d'alerte -- Elu rapporteur : Bernard TAILLY**

L'Etat mettant en œuvre un système d'alerte modernisé et les collectivités locales devant être dotées d'un système d'alerte, il est proposé par les services de l'Etat de céder gratuitement la sirène déjà existante, charge à la commune d'en assurer l'entretien. Une convention sera signée pour autoriser ce transfert de propriété

Oui l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération.

### **3 Nomination d'un nouveau membre à l'OMS– Elu rapporteur : Dominique BERNARD**

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de nommer Thomas DAVENNE membre de la commission communale de l'OMS.

### **4 Signature d'une convention avec la commune de Bessancourt pour l'accueil des enfants en août 2022 à l'ALSH - Elue rapporteur : Madame le Maire**

L'ALSH de Frépillon est fermé en août pour permettre aux animateurs de prendre leurs congés. A ce titre une convention est conclue avec la commune de Bessancourt afin que les parents qui le souhaitent puissent y inscrire leurs enfants. La facturation habituelle est proposée aux parents et la commune de Frépillon paie le tarif extérieur à Bessancourt.

Oui l'exposé, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **5 Règle de publicité des actes - Elue rapporteur : Madame le Maire**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la poursuite de la publicité des actes communaux à la fois de manière électronique ( site internet) et à la fois sous format papier et affichage.

### **6 Attribution du Kit Bescherel– Elue rapporteur : Madame le Maire**

Afin d'accompagner les enfants de CM2 dans leur passage en 6<sup>ème</sup>, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'attribution de Kit Bescherel aux 51 enfants scolarisés à Frépillon.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **7 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ( RIFSEEP) - Elue rapporteur : Madame le Maire**

En lien avec la réglementation refondant le régime indemnitaire des agents territoriaux, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération permettant aux agents municipaux de percevoir le RIFSEEP en s'alignant sur les plafonds prévus par la loi.

### **8 Indemnités forfaitaires complémentaires pour élection– Elue rapporteur : Madame le Maire**

Afin de rémunérer la directrice générale des services mobilisée pour les différents scrutins, il convient de mettre en œuvre une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection.

Oui l'exposé, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

### **9 Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction - Elue rapporteur : Madame le Maire**

Cette prime est déjà existante. Il convient néanmoins de remettre à jour la délibération l'ayant instaurée en 2014.

Oui l'exposé, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

### 10 Instauration du compte épargne temps – *Elue rapporteur : Madame le Maire*

La réglementation impose aux collectivités la mise en œuvre du dispositif du compte épargne temps pour permettre aux agents territoriaux d'épargner les congés non pris dans l'année.

Où l'exposé, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'instauration du compte épargne temps.

### 11 Création d'un poste permanent Finances/RH à temps complet – *Elue rapporteur : Madame le Maire*

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent pour satisfaire le besoin d'assistantat ressources humaines et finances, le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif

## FINANCES

### 12 Evolution des tarifs communaux relatifs aux services « enfance » -*Elue rapporteur : Madame le Maire*

Depuis deux ans, les tarifs communaux liés à l'ALSH, la restauration et la garderie n'ont pas évolué. Aujourd'hui la commune subit des hausses de coûts de l'ensemble de ses prestataires.

L'augmentation au réel des tarifs entrainerait une augmentation de 6.2% , le conseil municipal souhaite limiter cette hausse à 5%.

Où l'exposé, le Conseil municipal adopte la délibération faisant évoluer les tarifs communaux des services « enfance » à la majorité : 20 voix pour et une abstention de Monsieur Dominique BERNARD.

### 13 Subvention pour surcharge foncière à CDC Habitat - *Elu rapporteur : Bernard TAILLY*

CDC Habitat va construire un ensemble de 8 logements situés rue de l'Ysle et sollicite la commune d'une subvention pour surcharge foncière de 50 000 euros. Cette subvention versée viendra pour la commune en déduction de sa pénalité liée au manque de logements sociaux.

Où l'exposé, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 50000 euros à CDC Habitat dans le cadre de l'opération située rue de l'Ysle.

### 18 Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements souscrits dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par la délibération du 28 mai 2020 en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales :

Numéro de décision et Date	Objet
2022-5 du 28 mars 2022	Avenant à la convention de restauration du 01/09/2021
2022-6 du 6 avril 2022	Contrat AXA Cyber SECURE
2022-7 du 14 avril 2022	Attribution du marché de maitrise d'œuvre bâtiments communaux et restaurant au groupement Riquier Sauvage
2022-8 du 20 avril 2022	Contrat avec Conexys pour la location de 5 copieurs et imprimantes à 873 euros HT par trimestre
2022-9 du 26 avril 2022	Demande de Subvention au conseil départemental du Val d'Oise pour le renouvellement du véhicule de police municipale ( 20%)

2022-10 du 26 avril 2022	Demande de Subvention au conseil régional d'Ile de France pour le renouvellement d véhicule de police municipale (30%)
2022-11 du 5 mai 2022	Instauration régie recettes déchets verts
2022-12 du 5 mai 2022	Instauration régie recettes périscolaires
2022-13 du 5 mai 2022	Instauration régie recettes petite enfance
2022-14 du 5 mai 2022	Instauration régie recettes location salles
2022-15 du 17 mai 2022	Acquisition d'un master pour les services techniques
2022-16 du 19 mai 2022	Contrat prestation ponctuelle - contrôle de la qualité de l'air

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par Madame le Maire à 22h35.

---